

PROCÈS-VERBAL de la 59^e assemblée générale annuelle (AGA) du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec tenue le mardi 26 avril 2022, à l'Hôtel Travelodge Québec de 10 h 25 à 15 h 30.

81 membres, propriétaires et invités assistent à l'assemblée.

1. Mot de bienvenue par le président

La séance est ouverte à 10 h 25 par M. Gaétan Boudreault, président. M. Vincent Lévesque fait fonction de secrétaire.

Le président répète qu'en raison des normes sur la protection de la vie privée, il est nécessaire d'informer les participants que l'assemblée est enregistrée pour fins de rédaction du procès-verbal.

2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée

Le président demande aux membres une résolution pour adopter la procédure d'assemblée présentée lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec, en changeant le mot *délégué* pour *membre*.

Il est proposé par M. Camille Rodrigue, appuyé par M. Maurice Vigneault et résolu à l'unanimité que la procédure d'assemblée soit adoptée.

Le président mentionne la présence de non-membres dans la salle et précise que ceux-ci n'ont pas le droit de voter.

Il est proposé par M. Pierre Bertrand, appuyé par M. André Dion et résolu à l'unanimité d'accepter la présence de non-membres à l'AGA du SPFRQ.

3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'avis de convocation publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2022. Il poursuit avec la lecture du projet d'ordre du jour publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2022. Il demande aux participants s'ils ont des ajouts au point *Divers*.

Il est proposé par M. Jean-Marie Bélisle, appuyé par M. Denis Nadeau et résolu à l'unanimité que le projet d'ordre du jour publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2022 soit adopté tel que présenté et en laissant le point *Divers* ouvert.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 avril 2021

Les membres présents ont reçu copie de ce procès-verbal en même temps que plusieurs autres documents. Le président demande si celui-ci est conforme.

Il est proposé par M. Jean-Luc Laflamme, appuyé par M. Fernand Proulx et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat du 27 avril 2021 soit approuvé comme rédigé.

5. Approbation du Rapport d'activité 2021

Le président indique que le *Rapport d'activité 2021* a été approuvé lors de l'AGA du Plan conjoint en matinée, et demande une résolution pour l'approbation de celui-ci par les membres.

Il est proposé par M. André Dion, appuyé par M. François Bourbonnais et résolu à l'unanimité que le *Rapport d'activité 2021* soit approuvé.

6. Présentation et approbation du rapport financier au 31 décembre 2021

Le président explique que le rapport financier unifié a été présenté en matinée lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec, et demande une résolution pour l'adoption de celui-ci par les membres.

Il est proposé par M. Camille Rodrigue, appuyé par M. Claude Gauthier et résolu à l'unanimité que le rapport financier du *Fonds général des membres* au 31 décembre 2021 soit approuvé tel que présenté.

7. Présentation des administrateurs élus dans les secteurs

Le président poursuit avec la présentation des administrateurs élus dans les secteurs à l'hiver 2022 :

- M. Réal Poirier – Lotbinière, secteur n° 3
- M. Jocelyn Matte – Portneuf, secteur n° 6
- M. Jean-Marie Bélisle – Côte-Nord, secteur n° 9

Le président souligne la présence des autres membres du conseil d'administration et informe les participants qu'il y aura une séance de remerciement des administrateurs sortants des trois dernières années à la fin de l'AGA.

8. Modification au Règlement général du SPFRQ

Le secrétaire invite les participants à utiliser le document inclus dans leur pochette et explique les propositions de modifications au Règlement général du SPFRQ.

Questions et commentaires

M. Dominic Paquet représentant de Solifor mentionne que les TGPNI n'ont pas été consultés avant la proposition de la modification à l'article 35.2. et souhaite que cet article soit retiré.

M. Pierre Laurent représentant du Séminaire de Québec, demande que la correspondance des TGPNI avec le Syndicat à ce sujet soit transmise à tous les membres.

M. Yvan Petitclerc représentant de la Forestière Jacques-Cartier ainsi que Forestière Gérald Jacques souligne la collaboration des TGPNI et aimerait que le Syndicat soit transparent dans ses communications, il précise qu'adopter l'article 35.2 risque de creuser le différend.

À la suite des commentaires des représentants des TGPNI, quelques membres du Syndicat prennent la parole afin de souligner que les TGPNI ne sont pas membres en bonne et due forme du Syndicat. De plus, l'article 35.2 est une invitation à participer aux négociations et non une obligation pour les TGPNI et semble être un avantage collaboratif pour toutes les parties. L'inaction des TGPNI à proposer une solution acceptable au lieu de seulement vouloir retirer l'article 35.2 est aussi soulevée.

Le président suggère que l'assemblée vote.

Il est proposé par M. Maurice Vigneault, appuyé par M. Camille Rodrigue et résolu à l'unanimité de demander le vote sur l'approbation des modifications du Règlement général du SPFRQ présentées. Le vote est majoritaire.

Il est proposé par M. François Bourbonnais, appuyé par M. André Dion et résolu à la majorité d'adopter les modifications au Règlement général du SPFRQ telles que présentées.

9. Conférence

Le président présente les conférenciers invités : Introduction à la nouvelle catégorie des immeubles forestiers par Alexandre Guay-Picard ing. f. M. SC. et Vincent Garneau ing. f. du service de la forêt privée au MFFP.

Questions et commentaires

Le sujet soulève plusieurs questions des participants dont le mode de fonctionnement, le pourcentage des taux utilisés, les démarches des propriétaires et comment bien les outiller. Certains membres soulèvent que malheureusement ce nouveau programme est facultatif pour les municipalités et semble mal connu. Il est souhaité qu'un meilleur transfert d'information soit fait auprès des différents intervenants.

10. Allocution des invités

Le président présente les deux invités qui feront une allocution :

- M. Vincent Miville, Directeur général à la Fédération des producteurs forestiers du Québec FPFQ.
- Mme Chantal Savoie, Directrice régionale à la Fédération de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord.

11. Résolutions

Cahier des résolutions 2022

Le président mentionne que pour la période des résolutions, MM. Michel Côté, Vincent Lévesque, Martin Bélanger et Alain Lamontagne seront respectivement président, secrétaire et scrutateurs. Le président d'élection, M. Côté demande aux membres de concentrer leurs interventions sur l'énoncé des résolutions et non sur les « CONSIDÉRANTS ».

1 — Pour une réflexion collaborative sur les enjeux de protection et conservation des milieux naturels

CONSIDÉRANT

- Que l'adoption des Plans régionaux de milieux humides et hydriques (PRMHH) vise la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien de services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures ;

- Que le PRMHH présente une stratégie de mise en œuvre pour assurer la conservation des MHH, qui comprend un plan d'action et des mesures de suivi ;
- Que plusieurs intervenants sont impliqués dans la mise en œuvre de cette stratégie et qu'ils possèdent différents outils pour arriver à leur fin ;
- Que la mise en œuvre de ses PRMHH risque d'affecter les activités des producteurs forestiers, acéricoles et agricoles.

L'assemblée générale annuelle 2022 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration :

- ❖ D'entreprendre une réflexion commune avec l'Union des producteurs agricoles, la Fédération des producteurs forestiers du Québec et les Productrices et producteurs acéricoles du Québec sur les enjeux liés à la mise en œuvre des PRMHH et autres plans de protection et conservation des milieux naturels.

Il est proposé par M. Maurice Vigneault, appuyé par M. Fernand Proulx que la résolution *Pour une réflexion collaborative sur les enjeux de protection et conservation des milieux naturels* soit acceptée pour étude.

Le proposeur prend la parole afin d'expliquer le sens de cette proposition.

Le président demande le vote sur la résolution. Elle est adoptée à l'unanimité.

2 — Pour un meilleur accès au marché du bois de sciage dans les secteurs éloignés

CONSIDÉRANT

- Que les producteurs de bois dans certains secteurs ont de la difficulté à intéresser des transporteurs pour livrer leur bois vers des scieries plus éloignées même lorsque leur prix net est supérieur ;
- Que les frais de transport sont en constante augmentation et que les hausses de prix du carburant viennent amplifier la situation ;
- Que le nombre de transporteurs de bois en forêt privée est en diminution dans certains secteurs ;
- Que la relève des entreprises de transport en forêt privée est faible ;
- Que l'article 4.6 des nouvelles conventions de mise en marché de 3^e génération avec les scieries prévoit que « L'Acheteur pourra participer, à la demande du Syndicat, aux démarches et initiatives de ce dernier visant à obtenir des gains d'efficacité dans le transport du bois des producteurs, notamment celles qui porteront sur la maximisation

des déplacements en charge. Ces démarches et initiatives prévoient un partage des gains obtenus par les parties. »

L'assemblée générale annuelle 2022 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration :

- ❖ Que le Syndicat développe, en collaboration avec les acheteurs, des opportunités de retour en charge afin d'intéresser davantage de transporteurs à livrer le bois des producteurs vers des scieries plus éloignées.
- ❖ Que le Syndicat analyse les gains obtenus par ces initiatives et s'assure d'un partage entre les parties.

Il est proposé par M. Simon-Étienne Carbonneau, appuyé par M. Jean-Marie Bélisle que la résolution *Pour un meilleur accès au marché du bois de sciage dans les secteurs éloignés* soit acceptée pour étude.

Le proposeur demande au secrétaire d'expliquer la résolution. L'appuyeur précise le sens de la résolution en présentant un exemple concret.

Le président demande le vote sur la résolution. Elle est adoptée à l'unanimité.

3 — Pour une diminution du taux de taxation des immeubles forestiers

CONSIDÉRANT

- Que l'Assemblée nationale du Québec a adopté en mars 2020 les modifications à la *Loi sur la fiscalité municipale* pour y inscrire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers ;
 - Que ce changement offre aux municipalités la possibilité de moduler le taux de taxation de ces boisés à l'intérieur d'une fourchette de 66 à 100 % du taux de base afin d'encourager la mise en valeur des forêts ;
 - Que depuis 1999, le fardeau fiscal municipal a crû de 204 %, soit au rythme de 5,7 % par année ;
 - Que les municipalités ont l'obligation d'inscrire cette nouvelle catégorie d'immeubles dans leur prochain rôle d'évaluation, mais n'auront pas l'obligation de taxer différemment ces immeubles forestiers ;
 - Que les municipalités peuvent dorénavant contribuer significativement au développement économique régional en stimulant la mise en valeur des propriétés forestières sur leur territoire ;
 - Que des municipalités ont débuté l'inscription de cette nouvelle catégorie d'immeubles forestiers et que seulement 6 municipalités ont adopté un taux de taxation distinct pour cette catégorie. (*Princeville, Sainte-Julie, Repentigny, Brigham, Farnham et Mont-Laurier*)
-

L'assemblée générale annuelle 2022 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Aux municipalités du Québec :

- ❖ De réduire progressivement le taux de taxation de cette nouvelle catégorie d'immeubles forestiers afin d'encourager la sylviculture des forêts privées.

Au Gouvernement du Québec :

- ❖ De compenser aux municipalités la réduction de taxes de la nouvelle catégorie d'immeubles forestiers qui stimulera la réalisation des plans d'aménagement forestier ainsi que la mise en valeur des forêts privées.
- ❖ D'informer les élus municipaux de cette nouvelle catégorie d'immeubles forestiers et des possibilités associées à la diminution des taux de taxation de ces immeubles.

Il est proposé par M. Serge Fournier, appuyé par M. Denis Nadeau que la résolution *Pour une diminution du taux de taxation des immeubles forestiers* soit acceptée pour étude.

Le proposeur ne souhaite pas intervenir ni l'appuyeur.

M. Maurice Vigneault souhaite apporter un amendement afin d'ajouter une demande supplémentaire au Gouvernement du Québec qui imposerait aux municipalités l'application d'un taux de taxation distinct lorsqu'un transfert du fardeau fiscal vers les immeubles forestiers est démontré. L'amendement est appuyé par M. Camille Rodrigue.

Le président demande le vote sur l'amendement. Il est adopté majoritairement.

Le président demande le vote sur la résolution telle qu'amendée. Elle est adoptée à la majorité.

12. Divers

Questions et commentaires

Mesurage des bois

M. Pierre Fontaine explique le changement du mode de mesurage des bois des usines qui achètent plusieurs catégories de bois à la corde. Il demande si le mode de mesurage sera négocié dans les nouvelles conventions avec les scieurs. Il suggère une utilisation de taux fixes comme il est fait en forêt publique avec l'aide d'une balance.

Bourse du carbone

M. Jacques Tremblay mentionne qu'il y a plusieurs moyens de mettre son boisé en valeur. Il aimerait que le Syndicat suive le dossier de la bourse du carbone afin que les propriétaires soient bien informés le moment venu. Quelques membres appuient et bonifient cette proposition.

Le président remercie les employés du Syndicat et demande au secrétaire de présenter son équipe avant de lever l'assemblée.

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est 15 h 30 lorsqu'il est proposé par M. Camille Rodrigue, appuyé par M. Claude Gauthier et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

Président

Secrétaire gérant

Le 26 avril 2022